



FAMILLE,
JEUNESSE

RÈGLES ASSOUPLIÉS DANS LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES & CENTRES DE LOISIRS - FÉV 2023

#MantesEnAction

Après la difficile période du Covid, les modalités de réservation à l'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs gagnent en souplesse.

Publié le 07 février 2023

Grâce à la

[Carte Famille](https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/carte-famille) (<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/carte-famille>)

, les Mantais bénéficient d'accès aux prestations municipales à des

[tarifs personnalisés](https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans) (<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans>)

Ces

[prestations](https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans) (<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans>)

sont encadrées par du personnel diplômé, prévu en fonction du nombre d'enfants présents lors de **l'accueil périscolaire le matin, le soir et le mercredi**, ainsi qu'aux **centres de loisirs** pendant les **vacances scolaires**.

Pour permettre une organisation optimale, **les règles d'inscriptions ont été modifiées et assouplies**.

Auparavant, les parents devaient prévoir 15 jours à l'avance le jour où ils auraient besoin d'un allongement du mode de garde de leur enfant.

Le retour d'expérience pendant la période de Covid a motivé un changement profond.

Désormais, la limite des inscriptions est fixée à **4 jours avant la date de garde de votre enfant, week-end compris**.

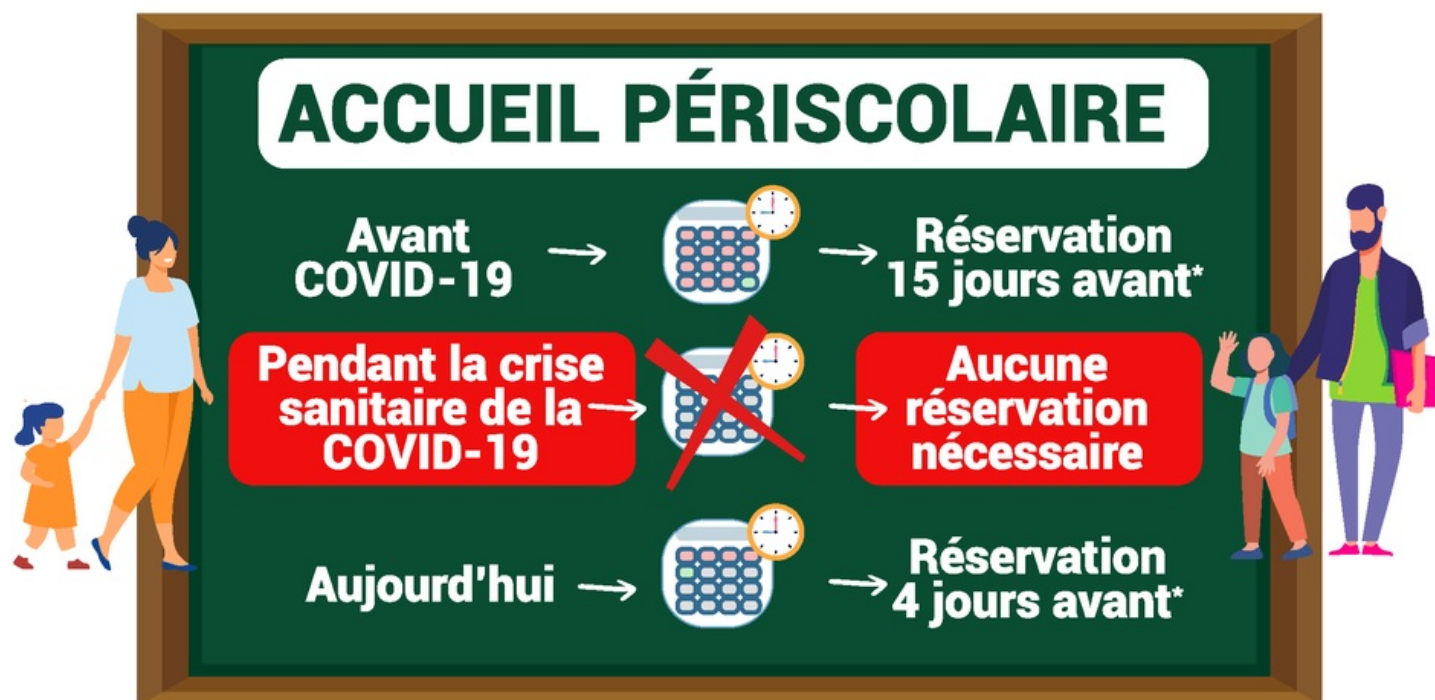
<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/regles-assouplies-dans-les-accueils-periscolaires-centres-de-loisirs-fev-2023-2156?>

Au-delà de ces 4 jours, il n'est plus possible d'inscrire votre enfant, sauf à vous rendre directement au guichet du service situé à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de quartier de Gassicourt et du Val Fourré. Attention, une **pénalité de retard d'inscription*** sera tout de même appliquée (13,90 € par famille).

[Inscription via l'Espace Famille en cliquant sur le lien\(https://www.espace-citoyens.net/manteslajolie/espace-citoyens/Home/AccueilPublic\)](https://www.espace-citoyens.net/manteslajolie/espace-citoyens/Home/AccueilPublic)

ou directement à l'accueil de l'Hôtel-de-Ville

**(taux d'encadrement à respecter + gestion des animateurs)*



***Le non-respect des délais de réservation entrainera une pénalité de 13,90 €**